



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 131988

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessaire protection des enfants face à ce que certains définissent comme une « hypersexualisation » de l'espace public. En effet, la place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre croissant de spécialistes. Ce phénomène, qualifié « d'hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines. Il s'agit, d'une part, de l'utilisation de l'image sexualisée des enfants dans les médias ou les publicités. Il s'agit, d'autre part, de la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte. On retiendra enfin l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. Face à cette situation, il convient de répondre par la prévention, d'une part, en misant sur l'éducation et l'information, ainsi que par la réglementation d'autre part et plus singulièrement l'encadrement des pratiques abusives. En matière de réglementation, nos voisins européens ont déjà adopté certaines mesures, comme l'encadrement de la diffusion des vidéoclips. Il lui demande quel jugement elle porte sur les résultats obtenus par la mise en place de cette mesure à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131988

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2970

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)